

paie, ait sous la main, s'il désire en profiter, le moyen d'économiser 25 centins ou 50 centins au moment même où il touchera son argent, c'est-à-dire à l'instant où l'économie est surtout facile. Les membres des sociétés de tempérance veilleront certainement à ce que les dépôts de ces timbres soient aussi nombreux que possible.

Les banques d'épargne scolaires, établies sur les bases indiquées par M. L. W. Sicotte dans son témoignage (pages 671 et 674, P. Q.) auraient certainement pour résultat d'inculquer aux enfants des habitudes d'économie, tout en les mettant à la tête d'un capital, qui tout modeste qu'il serait, pourrait avoir une grande influence sur l'avenir des petits déposants.

Mais cette aide de l'État, loin de porter atteinte aux

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

ne pourra que les fortifier. L'assurance contre les accidents, les dépôts à la caisse de retraite pourront être faits par l'entremise de ces sociétés, et beaucoup d'entr'elles accordant des bénéfices de ce genre pourront modifier leurs statuts, de façon à pouvoir profiter largement de ces institutions gouvernementales.

Les sociétés de secours mutuels peuvent beaucoup pour l'amélioration morale et matérielle des ouvriers. En Angleterre et en France, elles ont eu autant d'influence sur le sort des travailleurs que les unions de métiers.

Dans ces deux pays, ces sociétés comptent des millions de membres, et leurs fonds s'élèvent à des sommes considérables, leur succès tient à une cause majeure; elles sont sous le contrôle de l'État.

L'épargne est difficile à l'ouvrier, et lorsqu'il a une fois subi une perte il s'écarte de toute société et met son argent à la banque, renonçant ainsi à tous les bénéfices des sociétés.

C'est pour remédier à cet état de choses qu'en Angleterre comme en France, les sociétés de secours mutuels doivent faire approuver leurs statuts et doivent faire auditer leurs comptes par le gouvernement. De nombreux témoins se sont prononcés en faveur de ce contrôle pour les sociétés canadiennes, contrôle qui, selon eux, a du reste été promis par les autorités (pages 156, 248, 743, 940, P. O.)

Mais là ne doit pas se borner le rôle de l'État. Il doit faire ce que ces sociétés, (surtout les faibles), ne peuvent faire; il doit étudier toutes ces questions de mutualité, de fonds de malade, d'assurance des travailleurs, en un mot il doit préparer des projets, des combinaisons permettant à l'ouvrier de s'assurer contre la maladie et la mort, dans les conditions les plus avantageuses.

Les sociétés de secours mutuels sont trop souvent fondées sur des principes erronés. La cotisation mensuelle est la même pour tous les âges et les charges augmentant avec le temps, il s'en suit que ces institutions sont fatalement appelées à disparaître au grand détriment des membres qui en ont fait partie pendant de longues années. Les seules sociétés anglaises qui ont pu se maintenir et prospérer sont celles qui ont adopté des entrées et des cotisations basées sur les tables de mortalité et de maladie des assurances ordinaires.

Tous les projets qui viennent d'être énoncés sont d'une réalisation facile, et cela sans augmenter les dépenses des ouvriers, si on peut les soulager en partie des charges écrasantes qu'ils ont à payer sous forme de loyer, et souvent de taxes municipales.

HABITATIONS OUVRIÈRES.

La question du loyer, dont la hausse presque constante pendant ces dernières années, a dépassé ce que les travailleurs ont gagné en augmentation de salaires, ne sera résolue que le jour où les ouvriers pourront devenir facilement propriétaires.

Il est indéniable que les ouvriers sont mal logés, dans des maisons mal bâties, malsaines, et louées à des taux exorbitants. Procurer à l'ouvrier les moyens d'acquérir une propriété sans augmenter ses dépenses, est un problème des plus faciles à résoudre.